



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-425**

**Séance publique du**

**29 septembre 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170929- lmc1118223-DE-1-1
Date de signature : 03/10/2017
Date de réception : mardi 3 octobre 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONCESSION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE- SMAC - COMPTE RENDU  
ANNUEL A LA COLLECTIVITE - (CRAC) 2016**

Le 29 septembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le , conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Odile BONTHOUX, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé



D.G.A.S Urbanisme et Aménagement  
Opérations d'aménagement

**Nomenclature : 8.4**  
Aménagement du territoire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2017

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. GALLESE Alexandre

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : CONCESSION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE- SMAC - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE - (CRAC) 2016- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de la convention de concession d'aménagement du Pole Numérique signée le 19 aout 2013, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » a communiqué à la Ville d'Aix-en-Provence le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2016, joint en annexe.

Le bilan fait ressortir un résultat d'exploitation à l'équilibre.

En effet, le montant des dépenses s'établit à 3 049 362 HT, montant identique à celui du dernier bilan.

Le montant cumulé des recettes est de 3 052 500 € HT, soit une augmentation d'environ 2 000 € par rapport au dernier bilan, correspondant aux produits financiers.

Il est rappelé que par délibération n° DL 2016-598 du 13 décembre 2016 et avenant n° 1 à la convention de concession fixant les conditions particulières d'intervention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » en date du 2 mars 2017, le versement d'une participation pour un montant de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, a été décidé pour l'année 2017.

En conséquence, je vous demande, mes Chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2016 de la concession d'aménagement du Pole Numérique/ SMAC Constance signée le 19 aout 2013.

- **DIRE** que la Ville versera, pour l'année 2017, une participation d'un montant de 300 000 euros HT, soit 360 000 euros TTC,
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 6503 (824 – 2115 – 908) qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2017-425 - CONCESSION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE- SMAC - COMPTE  
RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE - (CRAC) 2016-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 14
Suffrages Exprimés	: 35
Pour	: 35
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Lucien-Alexandre  
CASTRONOVO Eric CHEVALIER Charlotte DE BUSSCHERE Alexandre GALLESE Hervé  
GUERRERA Souad HAMMAL Sophie JOISSAINS Gaëlle LENFANT Jean-Marc PERRIN Francis  
TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le :

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**17. Ville d'Aix en Provence  
Pôle Numérique**

**Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) Année 2016**

Il est rappelé que la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires la mission d'aménager 5 ha de terrains lui appartenant dans le quartier Valcros de la Constance en vue d'y développer un Pôle Numérique au sens de l'appel à projet FRENCH TECH lancé par le gouvernement et d'y implanter une Salle de Musiques Actuelles (SMAC).

Le contrat de concession d'aménagement correspondant a été notifié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires le 30 août 2013 pour une durée de 4 ans.

**NOTE DE CONJONCTURE**

Par avenant n° 1 validé par le Conseil Municipal le 13 décembre 2016 et notifié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires le 23 mars 2017, le délai de la convention a été porté à 5 ans et demi, et une participation de la Ville au coût de l'opération porté à 300 000 € H.T à verser en 2017 a été introduite dans la convention.

Courant 2016 la promesse de vente avec Voyage Privé Group a été signée aux conditions validées par le Comité de Pilotage de janvier 2015 et le marché de travaux de desserte du Pôle Numérique notifié. L'ordre de service de démarrage des travaux n'a pas été notifié à l'entreprise dans l'attente de la signature de l'acte avec VPG.

Par ordonnance du 3 novembre 2016 le TGI a débouté la Ville qui avait demandé l'expulsion des Roms qui se sont installés sur les terrains destinés à être vendus.

**BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2016**

Le bilan prévisionnel a été actualisé comme suit :

**1- DEPENSES**

Le montant cumulé des dépenses est inchangé à 3 049 362 € H.T.

**2- RECETTES**

Le montant des recettes est inchangé à 3 050 278 € H.T

**3- RESULTAT D'EXPLOITATION**

Le nouveau bilan fait apparaître un résultat d'exploitation à l'équilibre aux produits financiers près (3 138 € H.T).

**ECHEANCIER PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2015**

L'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes a été actualisé sur les hypothèses suivantes :

- ⊥ signature simultanée en 2017 de l'acquisition des terrains à la Ville et de leur vente à VPG,
- ⊥ démarrage des travaux de viabilisation après signature des actes

qui supposent que la procédure d'expulsion des Roms aboutisse en juillet 2017.

## LC11 Ville d'Aix Pôle Numérique - Constance CRAC 2016

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	Fin 2015 Année	2016 Année	2017 Année	2018 Année	Au delà	Bilan Nouveau
	RESULTAT D'EXPLOITATION	917	78 535	142 949	-64 414	78	-75 475		3 138
	DEPENSES	3 049 361	273 965	207 329	66 636	2 699 922	75 475		3 049 362
1	ETUDES	40 000	35 900	32 670	3 230	4 100			40 000
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	1 150 000				1 150 000			1 150 000
3	TRAVAUX	1 510 000	500		500	1 434 025	75 475		1 510 000
4	HONORAIRES	90 000	29 625	15 356	14 269	60 375			90 000
5	FRAIS DIVERS	48 000	38 879	32 441	6 437	9 122			48 001
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS								
7	CHARGES FINANCIERES	1 361	1 362	1 362					1 362
8	REMUNERATIONS	210 000	167 700	125 500	42 200	42 300			210 000
9	Reprise TVA								
	<b>RECETTES</b>	<b>3 050 278</b>	<b>352 500</b>	<b>350 278</b>	<b>2 222</b>	<b>2 700 000</b>			<b>3 052 500</b>
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	2 400 000				2 400 000			2 400 000
2	PARTICIPATIONS	650 000	350 000	350 000		300 000			650 000
3	SUBVENTIONS								
4	AUTRES PRODUITS								
5	PRODUITS FINANCIERS	278	2 500	278	2 222				2 500
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS								
9	Reprise TVA								
	<b>FINANCEMENT</b>			<b>220 000</b>	<b>-220 000</b>				
	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 237 305</b>	<b>1 237 305</b>	<b>1 017 305</b>	<b>220 000</b>				<b>1 237 305</b>
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	1 237 305	1 237 305	1 017 305	220 000				1 237 305
110	Remboursement emprunt								
113	Remboursement Ligne Trésorerie	1 237 305	1 237 305	1 017 305	220 000				1 237 305
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)								
3	TRESORERIE (SORTIES)								
	<b>MOBILISATIONS</b>	<b>1 237 305</b>	<b>1 237 305</b>	<b>1 237 305</b>					<b>1 237 305</b>
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	1 237 305	1 237 305	1 237 305					1 237 305
110	Encaissement emprunt								
113	Encaissement Ligne Trésorerie	1 237 305	1 237 305	1 237 305					1 237 305
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)								
3	TRESORERIE (ENTREES)								
	<b>TRESORERIE</b>				<b>313 750</b>	<b>318 613</b>	<b>243 138</b>	<b>3 138</b>	<b>3 138</b>
	TRESORERIE PERIODE	218 856	313 750	422 394	-108 644	4 863	-75 475	-240 000	3 138
	TRESORERIE CUMUL				313 750	318 613	243 138	3 138	3 138

Le Conseil d'Administration approuve le présent Compte Rendu à la Collectivité.

Extrait certifié conforme  
au procès verbal du Conseil  
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur  
**Jean-Louis VINCENT**